

DELIBERATIONS DU 8 NOVEMBRE 2013

1. Information sur le projet de charte du Parc Naturel Régional de Brière
2. Compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) ZAC de la Fontaine au Brun
3. Compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) ZAC de Savine
4. Compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) ZAC Altitude
5. Compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) ZAC de la Butte de Savine
6. Avenant n° 2 à la convention de concession pour la ZAC de Savine
7. Avenant n° 2 à la convention de concession pour la ZAC de la Fontaine au Brun
8. Avenant n° 3 à la convention de concession pour la ZAC Altitude
9. Avenant n° 2 à la convention de concession pour la ZAC de la Butte de Savine
10. Dénomination de la voie du lotissement "La Petite Ville"
11. Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section BM n° 138
12. Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section AX n° 402
13. Décision modificative de crédits n° 3
14. Redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages GrDF (RODP)
15. Admission en non valeur au titre de l'exercice 2013
16. Indemnité allouée au comptable public chargé des fonctions de receveur de la commune
17. Tarifs 2014 – Folk en scènes
18. Adhésion des communes de Campbon et Lavau-sur-Loire au Syndicat du Bassin Versant du Brivet
19. Création de poste – complément d'information
20. Régime indemnitaire - complément d'information

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_01

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauriane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

OBJET :

**Information sur la
charte du Parc Naturel
Régional de Brière**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Le projet de charte du Parc Naturel Régional de Brière vient d'être arrêté par le Président de la Région
des Pays de la Loire en date du 2 septembre 2013.

Ce projet arrêté prend en compte l'avis du ministre chargé de l'environnement à l'issue des avis
intermédiaires du Comité National de Protection de la Nature, de la fédération des Parcs naturels
régionaux de France et du Préfet de Région des Pays de la Loire.

Le projet est actuellement soumis à enquête publique (du 27 septembre au 28 octobre 2013).

Un dossier officiel transmis par la Région est mis à disposition des habitants dans chacune des mairies
du territoire et consultable sur le site de la Région des Pays de la Loire.

Lors de l'assemblée générale du PNRB prévue le 11 décembre 2013, une information sera donnée sur
les conclusions de la commission.

Le syndicat mixte du PNRB sera amené à délibérer sur les conclusions.

Suite à cette délibération, le Président de Région invitera les membres adhérents à approuver ce projet
de charte.

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_02

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Comptes Rendus
d'Activités à la
Collectivité – CRAC-**

**ZAC de la
Fontaine au Brun**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

La concession s'achève au 31/12/2013 (prorogation proposée par l'avenant n° 2 au 31/12/2016) pour
cette ZAC à vocation d'activités commerciales, de services et d'artisanat, sur environnement 30 ha.
Totalement commercialisée et aménagée, la ZAC fait encore l'objet de développements :

- Sur la façade Nord par des acquisitions foncières d'opportunité (dont à l'Etat, au Conseil Général)
et qui seront poursuivies en 2014. La définition du projet d'aménagement et de ses conditions de
réalisation restera à définir en 2014.
- Par la poursuite du partenariat avec l'association « Grand Large » pour l'optimisation du
fonctionnement de la zone commerciale et le renforcement de son attractivité.

Le bilan prévisionnel au 31/12/2012, développant 7 356 626 € HT de charges, propose un résultat
prévisionnel excédentaire de 218 370 € dont 115 000 € ont d'ores et déjà été versés par anticipation.

Pour rappel, un fond de concours de 210 380 € a été versé à l'opération « Primaire ».

Il en résulte les points remarquables-points de vigilance pour 2013 suivants :

- Réfléchir au montage opérationnel d'un projet d'extension de la zone commerciale (façade Nord)
- Etude de diagnostic des ouvrages publics avant la remise d'ouvrage auprès de la Ville
- Prolongation de la durée de la Concession au 31/12/2016 permettant sa
commercialisation et sa clôture.

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC de la FONTAINE-AU-BRUN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte rendu d'activité au 31 12 2012 de la ZAC de la Fontaine au Brun présenté par la SELA

APPROUVE les points remarquables – points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité en annexe.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_03

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Compte Rendu
d'Activités à la
Collectivité – CRAC-**

ZAC de Savine

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauriane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

La concession est formellement achevée depuis le 18/03/2009, (prorogation proposée par l'avenant n°2
au 31/12/2014), pour cette ZAC à vocation d'activités commerciales de services et d'artisanat, sur 17 ha
environ, et toutes les phases de son développement sont réalisées.

Les mouvements sur 2012-2013, sans évolution sensible, ont porté sur la cession de l'emprise foncière
nécessaire au projet Pôle Gare de la CARENE (151 K€).

Toutefois, la SELA propose de consacrer l'année 2013 à la remise en état des ouvrages (voiries,
abords, jalonnements : 51 K€ programmés pour 2013) suivants :

- Engagement des actions nécessaires à la liquidation de l'opération en 2014
- Définition du programme de requalification des équipements publics avec la Ville.
- Acceptation d'un résultat prévisionnel et excédentaire évalué à ce jour à 266 K€ dont 120 K€
ont d'ores et déjà été versés à la Ville.

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC de SAVINE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte rendu d'activité au 31 12 2012 de la ZAC de SAVINE présenté par la SELA

APPROUVE les points remarquables – points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité en
annexe.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_04

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Compte Rendu
d'Activités à la
Collectivité – CRAC-

ZAC ALTITUDE**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

La concession s'achève au 31/12/2014 (prorogation proposée par l'avenant 3 au 31/12/2016) pour cette
ZAC à vocation d'activités PME artisanales et industrielles, sur 22 ha environ.

La poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des terrains restants, a été mise en suspens,
dans l'attente des orientations d'aménagements sur le devenir du site des Forges.

Le bilan prévisionnel au 31/12/2012 s'équilibre à hauteur de 3 623 330 €HT, intégrant une participation
financière de la ville de 866 813 €, présentant un solde de 257 347 €. Un versement de 150 000 € est
programmé en 2014.

La relance des travaux de viabilisation est programmée en 2014 permettant le bouclage des rues des
Fondeurs et des Lamineurs.

Il en résulte les points remarquables-points de vigilance pour 2013 suivants :

- Cession de la parcelle 13p2, à la SCI ALTITUDE, accueillant l'entreprise GSF CELSIUS pour
un montant de 55 530 €HT.
- Achèvement de la réflexion relative à l'avenir des Forges permettant de dégager les
orientations programmatiques validées par la Ville.
- Remboursement de l'avance de la trésorerie de 257 K€ de la ZAC de Savine
- Prolongation de la durée de la Concession permettant d'achever l'aménagement et la
commercialisation jusqu'au 31/12/2016.

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC ALTITUDE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte rendu d'activité au 31 12 2012 de la ZAC ALTITUDE présenté par la SELA

APPROUVE les points remarquables – points de vigilance et réserves suivantes :

- bouclage des rues des Lamineurs et des Fondateurs sur un gabarit restreint
- gel des cessions immobilières le long du tronçon de voie à réaliser pour assurer le bouclage entre voies

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	1

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_05

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Compte Rendu
d'Activités à la
Collectivité – CRAC-**

**ZAC de la Butte de
Savine**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

La concession s'achève au 10/03/2015 pour cette ZAC à vocation d'habitat et artisanat et de tertiaire,
sur une superficie d'environ 20 ha, avec des procédures d'opération achevées, des études
d'aménagement réalisées, et le reste en cours (acquisitions foncières, travaux d'aménagement,
commercialisation).

Les charges de l'exercice 2012-2013 portant sur :

- La cession des lots libres (ilot 1b) commercialisés à hauteur de 52 % et portés à 73 % en
intégrant les promesses de ventes.
- La cession du foncier de programme locatif SILENE (ilot 3a) et du programme LogiOuest (ilot
2a et 2b).
- La participation financière de la ZAC de Savine, pour 200 K€ au titre de l'aménagement
paysager.

Il est à noter quelques difficultés de commercialisation :

- L'annulation de la promesse de vente « Presqu'île Investissement » (ilot 4 : activités/services)
liée à la difficulté de programmation de vente de l'opération « Maison Familiale » (ilot 3b : 10
maisons en bande PSLA).

Le bilan financier s'équilibre à 3,93 M€ HT et connaît une évolution sensible vis-à-vis du dernier bilan
financier prévisionnel au 31/12/2011 et présente des incertitudes liées aux récents écueils de
commercialisation.

Il en résulte les points remarquables-points de vigilance pour 2013 suivants :

- Commercialisation :
 - Poursuite de la cession des terrains à bâtir de l'ilot 1a et de l'ilot 1b
 - Mutation de l'ilot 3b en terrains à bâtir
 - Définition d'un nouveau programme de l'ilot 4

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC de la BUTTE DE SAVINE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte rendu d'activité au 31 12 2012 de la ZAC de la Butte de Savine présenté par la SELA

APPROUVE les points remarquables – points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité en annexe.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. B.', is written to the right of the official seal.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_06

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Avenant n° 2 à la
convention de
concession pour la ZAC
de Savine**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauriane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Par convention de concession en date du 14 mars 1997 approuvée le 18 mars 1997, la commune de
Trignac concédait à la Société d'Equipement de Loire Atlantique, l'opération d'Aménagement de la Zone
d'Aménagement Concerté à usage principal de commerces et d'artisanat. La durée de la Convention
était fixée à 8 ans.

Par délibération du 16 septembre 2005, la commune a décidé de proroger la concession d'une partie
des tâches d'aménagement de la ZAC pour une nouvelle durée de 4 ans.

L'avenant n°2 (objet du présent projet de délibération) a pour objet de prolonger la Convention Publique
d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2014 afin d'assurer la liquidation de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de concession de la ZAC de Savine avec la
Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA).

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **14 NOV. 2013**
⇒ Retour en Mairie le **14 NOV. 2013**
⇒ Publié ou affiché le **14 NOV. 2013**



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 NOVEMBRE 2013

DEL_20131108_07

Nombre

de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

16

25

L'an deux mil treize, le huit novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Avenant n° 2 à la
convention de
concession pour la ZAC
de la Fontaine au Brun**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Par convention de concession en date du 17 mai 2001 approuvée le 21 mai 2001, la commune de
Trignac concédait à la Société d'Equipement de Loire Atlantique, l'opération d'Aménagement de la Zone
d'Aménagement Concerté de la Fontaine au Brun à usage principal de commerces et d'artisanat.

Un avenant n°1 avait prorogé la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2013.

L'avenant n°2 (objet du présent projet de délibération) a pour objet de prolonger la Convention Publique
d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2016 afin d'achever l'aménagement et la commercialisation de
l'ensemble des terrains.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de concession de la ZAC de la Fontaine au
Brun avec la Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA).

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_08

Nombre

de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

16

24

L'an deux mil treize, le huit novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Avenant n° 3 à la
convention de
concession pour la
ZAC ALTITUDE**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Par délibération du 20 décembre 1991, la commune de Trignac a décidé de réaliser les équipements
nécessaires à l'aménagement et à l'urbanisation de la Zone d'Activités Altitude.

L'aménagement de cette zone a été réalisé sous la direction et le contrôle de la commune de Trignac.

Par convention du 20 décembre 1991, le Conseil Municipal a décidé de consentir à la SELA la
concession d'une partie des tâches d'aménagement de la ZAC.

Conformément à la loi SRU, la convention de concession devait être modifiée en Convention Publique
d'Aménagement portant les modalités de versement des participations.

Par délibération du 21 mai 2002, la commune a décidé de transformer la convention de concession
initiale en Convention Publique d'Aménagement.

L'avenant n°3 (objet du présent projet de délibération) a pour objet de prolonger la Convention Publique
d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2016 afin de permettre la finalisation des travaux après
réalisation de toutes les constructions prévues d'achever l'aménagement et la commercialisation de
l'ensemble des terrains.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de concession de la ZAC Altitude avec la Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA).

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	2

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



[Handwritten signature]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_09

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Avenant n° 2 à la
convention de
cession pour la
ZAC de la Butte de
Savine**

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Par convention de concession en date du 10 mars 2003, la commune de Trignac concédait à la Société
d'Équipement de Loire Atlantique, l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté à
vocation habitat de la Butte de Savine

Un avenant n°1 (délibération du 17 décembre 2010) avait prorogé la Convention Publique
d'Aménagement jusqu'au 15 mars 2015.

L'avenant n°2 (objet du présent projet de délibération) a pour objet de prolonger la Convention Publique
d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2018 afin d'achever l'aménagement et la commercialisation de
l'ensemble des terrains.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de concession de la ZAC de la Butte de
Savine avec la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA).

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_10

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Dénomination de la voie
du lotissement
"La petite ville"**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Conseil Municipal est invité à dénommer la future voie du lotissement de la Petite Ville située entre la
rue Pasteur et le Chemin de la Petite Ville.

Une partie des terrains d'assiette du programme d'aménagement de l'ancien site de l'entreprise de
maçonnerie Judic, accueille aujourd'hui la crèche d'entreprise « Les Petits Chaperons Rouges »
(Airbus) installée dans le bâtiment qui abritait les bureaux de l'entreprise relocalisée sur la ZAC Allitude.
L'autre partie constituée d'entrepôts et de maisons d'habitation familiale, après démolition accueille un
programme de 23 logements.

Il convient de rappeler que la famille Judic a été à l'écoute de la municipalité quant à la destination du
foncier au moment de la vente de cette indivision en cédant la propriété à un constructeur de logements
à vocation sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie du lotissement « allée Aimé et Eugène
Judic ».



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer la voie du lotissement de la Petite Ville « allée Aimé et Eugène Judic ».

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_11

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Nombre
de conseillers en
exercice

de présents

de votants

29

16

25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Acquisition d'une
parcelle de terrain
cadastrée
section BM n° 138**

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

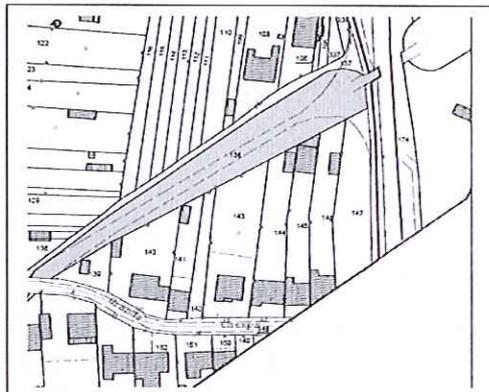
Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'acquisition amiable d'un terrain non bâti propriété du
Conseil Général de Loire Atlantique

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLU	Propriétaire	Coût d'acquisition
BM	138	1669 m2	UB	CG 44	5 007€ (3€ le m ²) (hors frais d'acte)

L'acquisition de la parcelle BM n° 138 située en bordure de la route des Grands Champs contribuera à
la régularisation d'accès aux propriétés bordant une voie publique.

Les crédits nécessaires à l'acquisition sont portés au budget 2013 à l'article 2111 programme 0030
fonction 824.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle BM n° 138 située en bordure de la route des Grands Champs appartenant au Conseil Général de Loire-Atlantique pour un montant de 5 007 € (hors frais d'actes).

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013****DEL_20131108_12**

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Acquisition d'une
parcelle de terrain
cadastrée
section AX n° 402**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

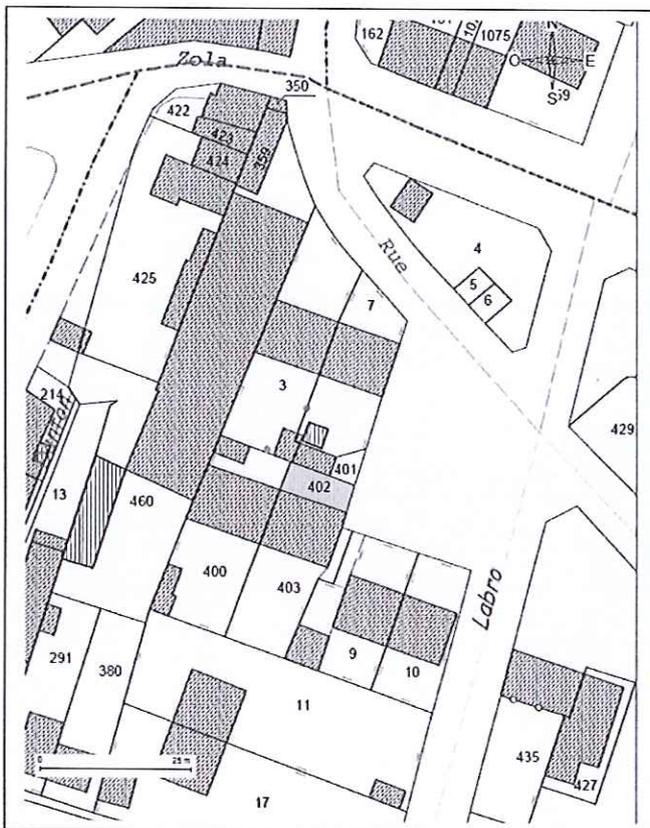
Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'acquisition amiable d'un terrain non bâti propriété de
la Société Investissements Participations

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLU	Propriétaire	Coût d'acquisition
AX	402	53 m2	Ua	Sté Investissements Participations	1 € (hors frais d'acte)

L'acquisition de la parcelle AX n° 402 située en façade du Musée des Oiseaux viendra conforter la propriété communale et faciliter à terme le réaménagement du centre-ville de Trignac Les crédits nécessaires à l'acquisition sont portés au budget 2013 à l'article 2111 programme 0030 fonction 824.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle AX n° 402 située en façade du Musée des Oiseaux appartenant à la Société Investissements Participations.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
 ⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
 ⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013



Pour extrait conforme,
 Le Maire,

[Handwritten signature]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_13

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Décision modificative
de crédits n°3**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Exposé

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de décision modificative de crédit N°3
(voir tableau ci-après)

Section fonctionnement- virement de crédits					
Chapitre/article	Intitulé	BP 2013 voté + DM n°1+ DM n°2	Montant crédité	Montant débité	Observations
Chap 012	Charge de personnel et frais assimilés				
6453	Cotisation caisse de retraite	627 000,00 €	30 000,00 €		Validation des cotisations CNRACL
Chap 022	Dépenses imprévues	281 320,83 €		-30 000,00 €	
SOLDE			30 000,00 €	-30 000,00 €	

Section fonctionnement- Perception de recettes					
Chapitre/article	Intitulé	BP 2013 voté + DM n°1+ DM n°2	Recettes	Dépenses	Observations
Chap 002	Résultats de fonctionnement	974 354,00 €	19 508,41 €		Intégration SIVU CAT Pontchateau - recette
Chap 022	Dépenses imprévues	251 320,83 €		-19 508,41 €	Face à la recette du SIVU, le même montant est abondé sur le chapitre 022 afin d'assurer l'équilibre du budget
SOLDE			19 508,41 €	-19 508,41 €	

Section investissement - Perception de recettes					
Chapitre/article	Intitulé	BP 2013 voté + DM n°1+ DM n°2	Recettes	Dépenses	Observations
Chap 001	Résultats d'investissement	- 551 499,00 €	134 379,14 €		Intégration SIVU CAT Pontchateau
Chap 020	Dépenses imprévues			-134 379,14 €	Face à la recette du SIVU, le même montant est abondé sur le chapitre 020 afin d'assurer l'équilibre du budget
SOLDE			134 379,14 €	-134 379,14 €	

Section investissement - Virement de crédit					
Chapitre/article	Intitulé	BP 2013 voté + DM n°1+ DM n°2	Recettes	Dépenses	Observations
2313-0025-60	Equipement socio-culturel	719 000,00 €	22 300,00 €		respecter le plan d'appel de fonds de la VEFA ESCALE (contrat)
2315-0036-824	Instal., matériel et outillage technique			-22 300,00 €	Glissement des factures PRU
SOLDE			22 300,00 €	- 22 300,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative de crédit n°3.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
 ⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013



Pour extrait conforme,
Le Maire,

[Handwritten signature]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_14

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

16

25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Redevance pour
occupation du
domaine public pour
les ouvrages de GrDF
(RODP)**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Conformément aux articles L. 2333-84 et L 2333-86 du Code Général des collectivités Territoriales, le concessionnaire Gaz Réseau Distribution France est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel située sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :

RODP = (0.035 x Longueur en ml des canalisations) + 100 €.

RODP = (0.005 x 38 195 ml) + 100 € majoré d'un coefficient d'actualisation (1.1363)

Pour Trignac le plafond de la redevance due au titre de l'année 2013 s'établit à **1 632.64 €.**

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le montant de la redevance de façon à procéder à l'appel des fonds auprès de GrDF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel pour 2013

PRECISE qu'elle sera d'un montant de 1 632,64 € pour 2013

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. P. P.', is written to the right of the official seal.

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_15

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Admission en non
valeur au titre de
l'exercice 2013**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Madame le receveur municipal de la Trésorerie de Montoir-de-Bretagne a fait part de son impossibilité
de recouvrir les titres, cotes ou produits auprès de divers redevables de la commune, après avoir
épuisé toutes les voies de recouvrement.

Par conséquent, elle est amené à demander à l'ordonnateur l'admission en non valeur de ces titres,
cotes ou produits. Il est à noter que l'essentiel des ces recettes recouvre des prestations de restauration
ou de centre de loisirs.

Ces montants s'élève à : 1344,49 €

La répartition par exercice est la suivante :

Année	Total par exercice
2007	239,33 €
2009	373,99 €
2010	72,50 €
2011	38,25 €
2012	620,42 €
TOTAL	1 344,49 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'admission en non valeur proposée ci dessus pour un montant de 1344,49 €

PROPOSE d'imputer ce montant au chapitre 011, l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget 2013

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_16

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Indemnité allouée au
Comptable public
chargé des fonctions
de receveur de la
Commune**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Exposé

Madame le receveur municipal de la Trésorerie de Montoir-de-Bretagne a fait part de son décompte de
ses indemnités de conseil au titre de l'année 2013, établi conformément aux dispositions de l'arrêté
ministériel en cours (notamment sur la base des dépenses des trois derniers exercices) et dont le
montant total est, au taux de 100% de 1824, 22 euros.

Il est proposé d'allouer ce montant qui sera imputé au chapitre 011, l'article 6225 « indemnité au
comptable et régisseur » du budget

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer l'indemnité de conseil d'un montant de 1824,22 euros à Madame le receveur
municipal de la Trésorerie de Montoir-de-Bretagne.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,
Le Maire,

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Publié ou affiché le

14 NOV. 2013

14 NOV. 2013

14 NOV. 2013

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_17

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

16

25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Tarifs 2014
Folk en scènes**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Folk en scènes est un festival qui se déroule en février, il s'agit d'un projet autour du Folk piloté en
intercollectivités (Trignac, Donges et Montoir-de-Bretagne pour 2014). La prochaine édition se décline
sur les 3 territoires sur 3 soirs à travers 6 concerts avec des créations musicales prestigieuses
notamment celles de la Maison Tellier, Bertrand Belin, Peter Von Poehl.

Avec l'arrivée de la ville de Montoir de Bretagne dans l'organisation du Festival Folk en Scènes une
soirée de plus est organisée. C'est pourquoi les « tarifs festivals » doivent être adaptés et actualisés.

Tarifs 2014 proposés :

- Pass 3 soirs : tarif plein 25,00€ (soit un coût de soirée à 8,33€)
- Pass 1 soir : tarif plein 10,00€ / tarif réduit 8,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les nouveaux tarifs pour le festival Folk en scènes 2014.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **14 NOV. 2013**
⇒ Retour en Mairie le **14 NOV. 2013**
⇒ Publié ou affiché le **14 NOV. 2013**



Pour extrait conforme,
Le Maire,

[Signature]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_18

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

16

25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Adhésion des communes
de Campbon et Lavau
sur Loire au Syndicat du
Bassin Versant du Brivet**

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER - Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet a fait évoluer ses statuts au 1^{er} janvier 2012 afin de répondre
aux enjeux du SAGE Estuaire de la Loire et du SDAGE Loire-Bretagne et aux sollicitations des
partenaires institutionnels et financiers.

Les missions et les services proposés par le SBVB ont considérablement augmenté ces dernières
années et permettent d'avoir une gestion globale et cohérente du bassin versant, le syndicat constituant
un relais privilégié entre les différents partenaires et nos collectivités.

De ce fait, respectivement par délibérations du 19 et 20 septembre 2013, les communes de Campbon
et de Lavau-sur-Loire, jusqu'ici non adhérentes au syndicat, ont sollicité l'adhésion au SBVB.

Comme le stipule l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical du
SBVB notifie cette demande à l'ensemble des collectivités adhérentes afin qu'elles émettent un avis
sous un délai de 3 mois.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis à la demande d'adhésion des communes de
Campbon et Lavau-sur-Loire. Ces adhésions permettront au syndicat d'être conforté dans ses missions
et dans sa légitimité à intervenir sur leurs territoires respectifs. Les adhésions donneront lieu à des
participations financières annuelles en fonction des critères définis dans les statuts du SBVB.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Campbon et Lavau-sur-Loire au Syndicat du Bassin Versant du Brivet. Ces adhésions permettront au syndicat d'être conforté dans ses missions et dans sa légitimité à intervenir sur leurs territoires respectifs. Les adhésions donneront lieu à des participations financières annuelles en fonction des critères définis dans les statuts du SBVB.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_19

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	16
de votants	25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Création de poste
mesures
complémentaires**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création
de poste découlant de la réussite de concours.

- Secteur communication
 - Réussite au concours de technicien territorial principal de 2ème classe.

Statut	Postes	Temps	Affectation	Raisons	Date
Création	1 technicien territorial principal de 2ème classe	28/35	Communication	Concours	01/12/13

Les commissions personnel du 4 novembre 2013 a émis un avis favorable à cette création.

Les dépenses inhérentes à ces dépenses sont inscrites au chapitre 12.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste de technicien territorial principal de 2ème classe, à 28/35è, à compter du 1er décembre 2013.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **8 NOVEMBRE 2013**

DEL_20131108_20

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
16
25

L'an deux mil treize, le huit novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Régime indemnitaire
Mesures
complémentaires**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude
AUFORT – Maryline OLIVIER – Denis ROULAND – Christelle ORIAUT – Christine
CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Sandrine LE BRUN – Jacques VERRIELE – David PELON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christian BOUALEM à Sandrine LE BRUN - Dominique MAHE-VINCE à Raymond LE
DAHERON – Gilles BRIAND à Freddy LEGOFF - Martine AUFORT à Claude AUFORT –
Lauryane PICAUD à Sabine MAHE – Gilles FLORENCEAU à Karina ANDRE –
Eric MEIGNEN à Christelle ORIAUT – Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Isabelle
ROUAUD à David PELON

Absents : Christophe ANDRE – Dominique ESCOUTE – Elsa TESSIER – Monique
ARNOULD

Un scrutin a eu lieu, M. Freddy LEGOFF a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Afin de prendre en compte les mesures disciplinaires dans le régime indemnitaire, le paragraphe IV – B
de la délibération du 7 décembre 2012 sur le régime indemnitaire est modifié comme suit :

« Un complément indemnitaire peut être versé à titre individuel et dans la stricte limite du butoir
indemnitaire du grade du bénéficiaire :

- lorsque le régime indemnitaire détenu antérieurement par le bénéficiaire, nouvellement recruté,
est supérieur à celui défini par la ville ;
- lorsque le bénéficiaire vient à changer de fonctions sur décision de l'autorité territoriale et subit,
en conséquence directe de ce changement de fonctions, une baisse de régime indemnitaire, à
l'exception de toute mobilité interne à la collectivité effectuée à l'initiative de l'intéressé et à
l'exception de tout changement de fonction issu d'une sanction disciplinaire ;
- en cas d'abaissement du régime indemnitaire résultant du dispositif applicable aux services de
l'État ou en cas d'une modification résultant d'une modification des bornes indiciaires du grade
(art. 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).

Ce complément indemnitaire peut être dégressif. »

La commission personnel du 3 septembre 2013 a émis un avis favorable à cette évolution.

Les dépenses inhérentes à ces dépenses sont inscrites au chapitre 12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en compte les modifications du régime indemnitaire telles qu'indiquées ci-dessus.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	1

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 14 NOV. 2013
⇒ Retour en Mairie le 14 NOV. 2013
⇒ Publié ou affiché le 14 NOV. 2013

Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]